

Décision du Président
Marché à procédure formalisée
Collecte séparative des déchets alimentaires sur le Territoire de
PEPT Paris Est Marne & Bois - EPT 2506
Titulaire : MOULINOT COMPOST ET BIOGAZ

2025 - D - n° *115*

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 10 avril 2025,

CONSIDERANT que le marché de collecte séparative des déchets alimentaires sur le Territoire de l'EPT Paris Est Marne & Bois a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert,

CONSIDERANT l'offre de la société MOULINOT COMPOST ET BIOGAZ sise ZAC de la Cerisaie - Avenue Jean Moulin à STAINS (93240),

D E C I D E

Article 1er: De signer le marché formalisé sans minimum et avec un montant maximum annuel de 800.000 € HT relatif à la collecte séparative des déchets alimentaires sur le Territoire de l'EPT Paris Est Marne & Bois.

Article 2 : Le marché débutera à compter du 8 juin 2025 pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le

05 JUIN 2025



Le Président,

O. Capitanio

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le

05 JUIN 2025

Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250605-D2025-115-AR
Date de télétransmission : 05/06/2025
Date de réception préfecture : 05/06/2025